

Libéralisation du commerce extérieur en Algérie et exposition des entreprises aux risques du taux de change pour la période de 1990 à 2021

Liberalization of foreign trade in Algeria and exposure of companies to exchange rate risks for the period from 1990 to 2021

SAIDI Mohamed¹, BELAIDI ZAKARIA^{*2}

¹ *ecol supérieur d'économie oran, Algérie, saidim806@gmail.com*

² *université sidi belabbes, Algérie, rah.belaidi@gmail.com,*

Reçu le:18/02/2023

Accepté le:28/04/2023

Résumé: L'ouverture du commerce extérieur de l'Algérie, est l'un des facteurs qui exposent les entreprises algériennes qui ont des liens d'affaires avec des partenaires étrangers aux risques de change. Pour l'Algérie, les problèmes liés aux risques de change se sont posés directement après la libéralisation du commerce extérieur, de la détermination des prix et du taux de change. L'objectif de cet article est d'expliquer le phénomène de l'exposition des entreprises importatrices ou exportatrices aux risques du taux de change par rapport à la libéralisation du commerce extérieur. En premier, nous présenterons l'historique de la libéralisation du commerce extérieur et la politique de gestion du taux de change du dinar. Ensuite, nous aborderons l'importance de la gestion de ces risques et la mise en œuvre d'un mécanisme de couverture.

Mots clés: couverture du risque de change, exposition aux risques du taux de change, libéralisation du commerce extérieur, risque de change, taux de change, entreprises algériennes

Jel Classification Codes F31, F17, P33, L03

Abstract: The opening of Algeria's foreign trade is one of the factors that expose Algerian companies that maintain business relations with foreign partners to the risks of change. For Algeria, its problems lie in the risk of change, it is not possible to orient it after the routing of foreign trade, the determination of prices and the exchange rate. The objective of this article is to explain the phenomenon of exposure of importing or exporting companies to exchange rate risks in relation to the liberalization of foreign trade. In the first, we present the history of the liberation of foreign trade and the policy of gestation of the change of dinars. Next, we will discuss the importance of managing these risks and setting up a hedging mechanism.

Keywords: hedging of exchange risk, exposure to exchange risk, liberalization of foreign trade, exchange risk, exchange rate, Algerian companies

JEL Classification: F31, F17, P33, L03

* - BELAIDI ZAKARIA rah.belaidi@gmail.com

Introduction:

Suite à l'abandon des régimes fixes, en 1971, toutes les entreprises ont été obligées de gérer leur risque de change causé par les fluctuations permanentes des devises étrangères fortes dû à l'adoption généralisée du taux de change flottant. Actuellement, les entreprises sont confrontées à ce problème, car elles ont des liens d'affaires avec des partenaires étrangers. Elles effectuent des opérations d'échanges internationaux (d'importation, d'exportation emprunts, etc.) facturées dans des devises différentes de leur monnaie nationale. Ces variations des taux de change peuvent être à l'origine des pertes ou des gains considérables qui poussent les agents économiques à s'assurer d'une protection.

Pour l'Algérie, la libéralisation de son commerce extérieur a été la première étape dans la transition vers l'économie de marché au début des années 1990, et ce durant la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel (PAS). Suite à cette ouverture au monde extérieur, nos entreprises ont pu établir de différents liens d'affaires avec le reste du monde. Quoique avantageux sur le plan économique, cette ouverture a donné naissance à des risques auxquels plusieurs de nos entreprises n'étaient pas concernées et doivent actuellement les confronter et les gérer dans leur quotidien, parmi lesquels le risque de change. Ce dernier, peut s'avérer très problématique pour nos entreprises, fortement intégrées au commerce international, et qui ont une forte activité financière. Elles le considèrent comme une première préoccupation. Face à l'exposition au risque du taux de change, deux attitudes sont possibles, soit l'entreprise s'en protège et le gère, soit elle reporte l'ensemble des conséquences financières de ce risque à l'époque où il se réalise.

Dans ce contexte se pose ainsi notre problématique: **quel est le lien existant entre la libéralisation du commerce extérieur et l'exposition des entreprises algériennes aux risques du taux de change ?** Cette question nous amène à traiter les questions suivantes:

- **Qu'est-ce qu'un risque de change et son exposition dans les relations d'échange internationales?**
- **Quel est le degré des entreprises exposées aux risques du taux de change à la lumière de la libéralisation du commerce extérieur en Algérie?**

Afin de répondre à ces questions, nous allons avancer les hypothèses suivantes:

H1: Les entreprises importatrices et exportatrices sont beaucoup plus exposées aux risques du taux de change lorsqu'il y a une instabilité des parités de devises par rapport à la monnaie nationale.

H2 : Les risques du taux de change influencent les trésoreries de toutes les entreprises pour lesquels elles ne sont nullement préoccupées.

Afin de vérifier ces hypothèses, nous avons analysé le sujet sur une base **descriptive et analytique**. L'étude s'articulera séquentiellement autour des axes suivants: d'abord nous présenterons l'histoire de la libéralisation du commerce extérieur en Algérie et la suppression du rôle monopoliste de l'Etat, l'évolution de la politique de gestion du taux de change du dinar, nous présenterons ensuite l'importance et le développement des mécanismes de couverture des risques de change en Algérie de **1990 à 2021.2**.

2 Définition du risque de change et exposition aux risques de change:

Dans un système de changes flottants, il y a un risque de change, dès qu'un agent économique effectue une opération qui implique une entrée ou une sortie de devises dans le futur. Ce risque est mesuré sur deux étapes: la première consiste à reconnaître le risque de change et la seconde à calculer l'exposition au risque de change (Fontaine, 2009, p. 129).

Le risque de change concerne toutes les entreprises amenées à recevoir ou envoyer des fonds libellés dans une devise autre que leur devise de comptabilité. Ces mouvements sont la plupart du temps réalisés pour le paiement de factures fournisseurs, la réception de créances clients ou des mouvements de trésorerie interne (Nicolas Charbonnier, 2014, p. 59).

Pour le phénomène de l'exposition aux risques de change, un exportateur algérien qui facture en dollar américain risque une perte ou bien il craint une perte lorsque le dollar se déprécie par rapport au Dinar algérien. Au contraire, l'importateur algérien qui doit régler sa facture d'achat en dollar auprès de ses fournisseurs étrangers est en risque de perte si le dollar s'apprécie par rapport au dinar algérien avant que n'intervienne le règlement.

1. L'évolution de la politique de gestion des taux des changes fixes de 1962-1994:

En Algérie et historiquement pour cette période, l'analyse de la politique de gestion des taux de changes fixes nécessite d'étudier son évolution de 1962 au 1994, date du passage à l'économie de marché et de la libéralisation du commerce extérieur.

1.1. De (1962-1970) :

Ensuite de l'indépendance, l'Algérie a été rattachée à la zone Franc, où sa monnaie était librement convertible et transférable (M.Benbouziane.A.Benhabib.T.Ziani, Avril 2005). Cette période a été caractérisée par un ensemble de mesures censées d'améliorer la compétitivité de l'économie nationale (Moncef.Messa, 2007, p. 60).

A cause de la dégradation du système productif algérien, le pays a assisté à des sorties massives des capitaux vers les pays de la zone Franc. Il a enregistré des

déséquilibres de la balance des paiements (BDP). Pour faire face à cette situation, les autorités monétaires étaient obligées d'instituer le contrôle de change par deux décrets, celui du 09 mars 1963 et du 12 décembre 1963.

Pour des raisons de souveraineté, l'Algérie a quitté la zone Franc, et a créé le dinar algérien par la fameuse loi n°64/111 du 10 avril 1964. Dont sa valeur est fixée à 180 mg d'or fin (article 02 de la même loi) par une parité de 1DZD=1NF (nouveau franc) » (Benyoussef.Fatma, 2006, p. 70).

En cette période du régime des changes fixes, le dinar algérien était stable et déterminé indépendamment de toutes les considérations économiques (Achouche.M.Kherbachi.H, Avril 2006). En outre, il a conservé la parité ancienne du NF qui avait été de 4,93NF/USD en 1959. Et qui restait inchangée jusqu'en 1970. Le tableau N°01 présente l'évolution de la cotation DZD/USD* (1958-1970).

Tableau n°01: L'évolution de la parité USD/DZD (1958-1970)

Années	1958	1960	1962	1964	1966	1968	1970
USD/DZD	4.25	4.93	4.93	4.93	4.93	4.93	4.93

Source : Statistiques Financières Internationales (SFI) (FMI)

1.2. De la période 1971-1988 :

Cette seconde période a été caractérisée par :

- Le monopole de l'Etat sur la vie économique.
- L'accès au marché de change est déterminé en fonction des textes juridiques qui en ont fixé les modalités (M.Benbouziane.A.Benhabib.T.Ziani., 2005, pp. 118-131).
- La stabilité de la politique de change, où la valeur du dinar était rattachée à un panier de 14 monnaies des pays (le régime choisi était donc le *système du panier*).
- La nationalisation du commerce extérieur en 1971.
- Le lancement des plans quadriennaux pour le développement économique du pays.
- La création des sociétés nationales chargées de gérer des monopoles d'activités économiques pour le compte de l'Etat.
- La mise en place de la procédure d'Autorisation Globale d'Importation (A.G.I) en 1974 pour financer les importations.
- La mise en œuvre d'un système d'administration et de contrôle de prix.
- La naissance en 1974 du marché de change parallèle, après la limitation des importations et le contrôle strict du change.
- Le tableau n°02 présente l'évolution de la parité USD/DZD de 1971 à 1987:

* Le dinar est coté à l'incertain

Table n°02 : L'évolution de la parité USD/DZD (1971-1987)

Années	1971	1973	1976	1982	1985	1987
USD/DZD	4.91	3.96	3.85	4.59	5.02	5.91

Source : SFI de différents rapports.

De 1960 à 1987, la parité USD/DZD n'avait pas dépassé 5,9. Ce qui montre un lien étroit entre la dépendance du taux de change nominal (TCN) du dinar et son pouvoir d'achat pendant la période de 1974 à 1983 (Abderrahmane.Hadj.Nacer, mars1988). La valeur du dinar a été expliquée par l'endettement et le désendettement, deux variables qui déterminent le taux de change du dinar, bien que ce dernier avait été nettement surévalué et reflété un pouvoir d'achat artificiellement gonflé. L'auteur a abouti aux résultats suivants[†]:

- de 1974 à 1979 on a assisté à une augmentation d'endettement suite à la détérioration des termes de l'échange.
- de 1979 à 1983, il y a une volonté gouvernementale de désendettement de l'économie suite à l'amélioration des termes de l'échange.

1.3. de la période 1988-1994 :

Le choc pétrolier de 1986 et les événements liés à cette période (chute des prix pétroliers, l'abandon des projets d'investissement, etc.) qui ont caractérisé l'économie algérienne ont contracté la demande internes (hausse du chômage et du taux d'inflation, dévaluation etc.). La fin des années 1980 était le début de la rupture avec le système de gestion socialiste, un nouveau souffle a été insufflée à l'économie algérienne par l'instauration de nouveaux critère de gestion qui s'est traduit par de nouvelles réformes et textes à caractère économique et juridique, que nous pouvons énumérer (Lakhdar., 2010-2011, p. 150):

Cette période a connu le lancement de la convertibilité partielle du dinar en 1991, pour une possibilité d'atteindre la convertibilité totale en 1993. L'Algérie a signé un accord avec le FMI en avril 1994 pour bénéficier d'un crédit afin d'accélérer la libération du commerce extérieur et des changes, l'instruction n°06/94 de la banque d'Algérie du 28 septembre 1994 a institué le Fixing pour déterminer la valeur du dinar par rapport aux autres devises.

Le fixing pratiqué en Algérie n'a concerné que le dollar. Le tableau n°03 présente l'évolution du taux de change USD/DZD de 1988 à 1994 (O.E, 1999, pp. 1087-1108):

Tableau n°03 : L'évolution de la parité USD/DZD de 1988 à 1994

Années	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
USD/DZD	5.91	7.60	7.95	18.47	21.83	23.34	35.05

Source : SFI de différents rapports.

Le dinar a surévalué par rapport au dollar pour sa première fois en 1988 et la parité USD/DZD est passée de 5.91 en 1988 à 35.05 en 1994. Le dinar fut encore déprécié dans une tentative de réajustement des prix d'environ 100% pour afficher un prix USD/DZD de 21,83 en fin 1992. Le passage en 1994 à la parité de 35 USD/DZD à cause de la dévaluation a engendré un grand écart entre le marché officiel et le marché parallèle (Hocine, 1997).

2. L'accès au marché officiel de change et la libéralisation du commerce extérieur de (1994 à nos jours):

Suite à la signature d'un premier accord par l'Algérie avec le FMI en 1994 pour rééchelonner une partie de sa dette, il est rendu possible à tous les opérateurs économiques d'avoir accès au marché officiel de change (l'article VIII) (M.Benbouziane.A.Benhabib.T.Ziani., 2005).

Au début de cette période, l'économie algérienne a connu un surendettement et un double déséquilibre macroéconomique interne et externe. À cet égard, la banque d'Algérie a instauré le règlement n°08-95 du 23 Décembre 1995 (Banque.d'Algérie, Règlement n°08-95 du 23 Décembre 1995, 1995) pour mettre en place le marché interbancaire de change et l'adoption du régime de change flottement dirigé, qui permet la libre détermination du dinar par rapport aux devises (Ministère.des.Finances.Algérien, 2009).

Table N°04: L'évolution de la parité EUR/DZD (2001-2019)

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
EUR/DZD	69,20	75,35	87,46	89,64	91,32	91,24	95,00	94,85	101,29
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
103,49	102,21	102,16	105,43	106,91	111,44	121,18	125,32	137,69	132,8

Source: (Banque d'Algérie, ANDI) de différents sources et rapports

3. L'impératif de la mise en place des instruments de couverture du risque de change:

Comme on l'a justifié précédemment, les risques de change, sont la source de pertes de change pour de nombreuses entreprises dans le monde, surtout dans les

périodes où les cours de change accusent une importante fluctuation[‡]. Les opérateurs algériens, qu'ils soient importateurs ou exportateurs nécessitent de recourir à la couverture du risque de change, car les taux de change du dinar par rapport aux devises étrangères ne sont pas fixes. Ces taux de change sont sources des fluctuations, d'incertitude, des pertes et de coûts supplémentaires. Ces fluctuations influencent négativement les trésoreries de ces opérateurs et même leur comportement vis-à-vis des décisions commerciales et/ou financières de court terme, de moyen ou de long terme qui affectent à l'investissement (Natacha., 2017).

Après le passage du taux de change réel (Chiali.Hichem., 2003, p. 90) au système du change flottant administré en 1996, la banque d'Algérie et dans le cadre de cette politique de change, poursuit l'objectif d'un maintien d'un taux de change réel effectif (TCRE) stable. Elle veille à ce que ce taux soit à son niveau d'équilibre ou, du moins, il en serait très proche.

La variable TCRE du dinar est calculée en fonction de trois autres variables: le TCN du dinar par rapport à une devise étrangère (USD, EUR, CHY, etc.), le rapport des niveaux des prix nationaux et étrangers ($\frac{P}{P^*}$) ou le différentiel entre le taux inflation national et étranger et en fin le rapport des échanges entre l'Algérie et le reste du monde. Les deux dernières variables sont supposées comme exogènes, elles s'imposent à notre petite économie ouverte. Donc la stabilisation du TCRE du dinar à son niveau d'équilibre ne peut se faire que par l'ajustement du TCN du dinar, si l'une et /ou l'autre de ces deux variables connaît des modifications. Donc, les opérateurs économiques algériens ne seront intéressés que par le TCN du dinar. C'est le montant de dinars qui leur importe lorsqu'ils doivent encaisser ou décaisser pour une unité de monnaie étrangère. C'est donc sur la base du TCN qu'ils prennent leurs décisions d'importer, d'exporter, voire même d'investir (Coase., 1992, p. 50).

4. La mise en œuvre depuis 1991 d'un mécanisme de couverture à terme:

Les chutes drastiques des recettes des hydrocarbures dans les années du contre-choc pétrolier avaient des effets pervers sur la valeur de la monnaie nationale qui a connu de très fortes dévaluations consécutives, passant par de 5,91DZD/USD en 1987 à 18,47 DZD/USD en 1991. Ces dévaluations avaient pour but d'ajuster progressivement le dinar à sa valeur réelle en vue de préparer sa convertibilité commerciale (W, 2008, pp. 95-99). Ces dévaluations sont aussi la facture du passage rapide d'un régime de change fixe vers le flottant administré.

La problématique des risques de change pour l'Algérie s'est installée rapidement après les dévaluations consécutives du dinar par rapport aux devises, après le passage à l'économie de marché et la libéralisation du commerce extérieur, des prix et du taux de change. Et ce afin de permettre aux opérateurs économiques algériens de se couvrir

contre les évolutions défavorables des taux de change et réduire les pertes causées par la dévaluation du dinar, la Banque d'Algérie a mis en œuvre un mécanisme de couverture à terme. Il s'agit ici pour la première fois en Algérie, du règlement du CMC n° 91-07, du 14 août 1991. L'opération consistait en l'achat de devise à terme auprès de la banque d'Algérie. Le seul instrument de couverture du risque de change dont dispose la Banque d'Algérie est le change à terme*, dont la contrepartie des opérations de change à terme était assurée par la banque d'Algérie.

Comme on l'a précédemment affirmé, cet instrument a été supprimé en avril 1994 suite à la mise en œuvre du programme de stabilisation. Le règlement n°95-08 du 23 décembre 1995 l'a ensuite remplacé par un marché interbancaire. Depuis cette date, les banques des opérateurs ne sont plus autorisées à accepter de leur clientèle ou à présenter à la banque d'Algérie de nouveaux ordres d'achat à terme de devises, ce que signifiait que la couverture des risques de change a pris fin, laissant les opérateurs livrés à eux-mêmes face à toute évolution défavorable du dinar par rapport aux devises.

5. Conclusion :

Ce travail nous a permis de présenter et d'analyser la question d'exposition des entreprises aux risques du taux de change en Algérie, dans le cadre de la libéralisation du commerce extérieur. Nous avons confirmé les deux hypothèses de ce travail, sachant que, l'exposition des entreprises aux risques du taux de change peut résulter lors de la mise en place des transactions commerciales et financières internationales en devises étrangères, tout comme il peut dépendre du développement international de l'entreprise et des investissements qu'elle a réalisés à l'étranger. Il provient du fait qu'il y a une variation des parités de devises des pays étrangers par rapport à la monnaie nationale. Donc, la libéralisation du commerce extérieur peut engendrer un risque de change (un exportateur qui sera payé par une devise étrangère craint la baisse de cette devise par rapport à la monnaie nationale, un importateur craint toujours l'appréciation de la monnaie de règlement ou la baisse de valeur de la monnaie nationale par rapport à la devise de règlement).

En outre, le risque de change constitue une menace majeure pour toute entreprise engagée dans des opérations internationales, l'entreprise algérienne doit mettre en place des actions servant de base à mieux gérer le taux de change. Elle peut décider son choix à entreprendre pour s'assurer contre le risque de change. Pourtant, le risque de change existe toujours, et il peut s'avérer très problématique pour l'économie et influence négativement la trésorerie de l'entreprise. Car aujourd'hui il n'est pas possible de connaître avec évidence la contrepartie en dinar des flux en devises futurs. Plusieurs

* L'existence d'un seul produit de couverture contre les risques de change représente un handicap qui empêche le développement et le fonctionnement de l'économie et de ses entreprises. Globalement, et en cette période, les banques commerciales algériennes ne sont pas en mesure de procéder à des couvertures du risque de change. Les entreprises algériennes vont directement assumer les effets pervers de ce fait, et indirectement voire finalement les consommateurs et l'économie nationale.

entreprises algériennes sont intimidées par le risque de change et évitent le commerce extérieur pour ne pas avoir à y faire face.

Bibliographie

- Abderrahmane.Hadj.Nacer. (mars1988). Le pouvoir d'achat du dinar. . (05).
- Achouche.M.Kherbachi.H. (Avril 2006). Le dinar algérien, monnaie sur ou sou-évaluée ? Une approche par le TCR et la théorie de la PPA. . *Les cahiers du MECAS* , pp. 137-150.
- Benyoussef.Fatma. (2006). La politique de change en Algérie, avec référence à l'Albanie. *Mémoire de magister*. Université d'Alger.: Université d'Alger.
- Chiali.Hichem. (2003). Les variation du TCR influencent-elles l'inégalité de revenus entre zone urbains et rurales en Algérie. Mémoire de magister: Université de Montréal.
- Coase., C. R. (1992). The Institutional Structure of Production. *University of Chicago Law Occasional Paper* , 28.
- Fontaine, P. (2009). *Marché des change*. . Paris: Pearson.
- Hocine, B. (1997). *Le Programme d'ajustement structurel. Confluence*.
- issam. (2019).
- Lakhdar., A. (2010-2011). Modélisation du taux de change du dinar algérien à l'aide des modèles ECM. *Thèse de doctorat*. Université de Tlemcen.
- M.Benbouziane.A.Benhabib.T.Ziani. (2005). Marché de change informel et Mésalignement: le cas du dinar algérien. *Les cahiers du MECAS* , 01 (01), pp. 118-131.
- Ministère.des.Finances.Algérien. (2009). *Le comportement des principaux indicateurs macroéconomiques et financiers en 2009*. .
- Moncef.Messa. (2007). Essai de modélisation du comportement du taux de change du Dinar Algérien (1990-2003) par la méthode VAR. . Thèse de doctorat.: Université d'Alger.
- Natacha., A. M. (2017). *La macroéconomie financière*. Edition Repère.
- Nicolas Charbonnier, P. A. (2014). *Le guide pratique du change pour les entreprises, gérer ses flux en devises étrangères et maîtriser son risque de change*. . Paris: Maxima.
- O.E, W. (1999, December). Strategy research: governance and competence perspectives. *Strategic management*. 20 (12), pp. 1087-1108.
- W, E. (2008). Institutions: Top Down or Bottom Up? *American Economic Review* , 98 (02), 95-99.
- Banque d'Algérie. (1991). Règlement n°91-07 du 14 août 1991, portant définition des règles et conditions applicables au change.
- Banque d'Algérie. (1995). Règlement N°08-95 du 23 Décembre 1995. relatif au marché des changes .
- Banque d'Algérie. (1995). Instruction N°79-95 du 27 Décembre 1995. portant organisation et fonctionnement du marché interbancaire de change.
- Banque d'Algérie. (2007). Règlement n°07-01 du 3 février 2007 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises.
- Banque d'Algérie. (2008). Note d'information du 1er Septembre 2008. Stabilisation du taux de change effectif.
- Banque d'Algérie. (2020). Règlement n° 20-04 du 15 mars 2020 relatif au marché interbancaire des changes, des opérations de trésorerie devise et aux instruments de couverture du risque de change.